

<b>Nombre de membres :</b>	Afférents au Conseil Municipal : ..... 15	Date de la convocation : 31 janvier 2024
	En exercice : ..... 15	Date d'affichage : 31 janvier 2024
	Qui ont pris part à la délibération : ..... 12	

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien CAYSSIALS, Maire.

**Présents :** Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

**Excusés :** Thibault CAMMAN, Jean-Claude FROMENT (procuration à Joël FROMENT), Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Marie Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023 :**

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

**DELIBERATIONS**

**Admission en créances éteintes de titres - Budget Principal – liste 6511670131 - DE 20240208 001**

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le trésorier a saisi la commune d'une demande d'admission en créances éteintes de titres émis par la commune en 2021.

Le montant total des créances s'élève à 65 € sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en créances éteintes la liste n° 6511670131 des titres non recouverts transmise par la trésorerie. La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2024 au Budget Principal, compte 6542 "Créances éteintes".

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables faite par le comptable public le 26 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter la liste n° 6511670131 des créances d'admission en créances Éteintes pour un montant total de 65 Euros.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6542.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024**

### **Admission en non-valeur de titres - Budget Principal - liste 6511830131 -**

#### **DE 20240208 002**

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le trésorier a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2020 à 2023.

Le montant total des créances s'élève à 24,67 €uros sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non- valeur la liste n° 6511830131 des titres non recouverts transmise par la trésorerie. La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2024 au Budget Principal, compte 6541 "Créances admises en non-valeur".

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables faite par le comptable public le 26 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter la liste n° 6511830131 des créances d'admission en non-valeur pour un montant total de 24,67 €uros.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6541.

**Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget -****DE 20240208 003**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 :

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Opération :	Article	Somme allouée
132	2188	2000€
148	2181	5000€

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024

### Modification des horaires d'adjoint technique territorial au 01 mars 2024 - DE 20240208 004

**Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, *de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires* au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 août 2023 modifiant le tableau des effectifs.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 août 2023 mettant en place un cycle annualisé – service scolaire

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison de l'augmentation de l'activité des services techniques sur l'ensemble de la commune.

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,**

- la modification d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à raison de 21 heures annualisées par semaine en un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet de 22,97 heures par semaine annualisées).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** : d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er mars 2024

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	20 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	32,33 heures 2024-03
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 (ancien poste)	21 heures
			1 (nouveau poste)	22,97 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2024.

**Demande de subvention Conseil Régional Occitanie : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE 20240208 005**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a lancé un projet global d'aménagement du village de Roussennac.

Afin de pouvoir lancer la tranche 1 de cette opération (place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide la région Occitanie dans le cadre du programme : « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients » pour un montant de 80 000 € pour la requalification des espaces publics impactés par la tranche 1 du réaménagement du village de Roussennac
- De définir le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil départemental	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00 €
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00 €
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
Autofinancement						28,49%

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024**

### **Demande de subvention département de l'Aveyron : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 (programmes cœur de village et RD en traverse) : - DE 20240208 006**

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE\_20220826\_002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur

- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024, une tranche de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre ».

Un coût global a été estimé pour cette tranche. Celui-ci correspond à un montant de 594 350€ HT

Afin de pouvoir lancer la tranche 1 de cette opération (place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- De solliciter l'aide du département de l'Aveyron dans le cadre du programme « cœur de village » pour un montant de 50 000€, dans le cadre du programme « RD en traverse » pour un montant de 80 000€ (environ 400m linéaire) et de solliciter le produit provenant des amendes de police pour un montant de 30 000€ afin de financer les équipements de sécurité du projet d'aménagement de la tranche 1 de l'aménagement et la requalification des espaces publics du village de Roussennac.

Programmes départementaux de financement d'opérations d'investissement	Montant éligible et pourcentage de financement	Montant attendu
Cœur de village	235 850,00 € (25%)	50 000 €
RD en traverse	329 350,00 €	80 000 €
Produits venant des amendes de police	62 448,00 € (50%)	30 000 €

- De définir le plan de financement suivant pour la rénovation de la tranche 1 du réaménagement et revalorisation des espaces publics du village de Roussennac :

Tranche 1 (cœur de village + RD en traverse) :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil départemental	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00€
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00€
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88 €
Autofinancement						28,49%

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024

### Demande de subvention DETR 2024 : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE 20240208 007

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. À la suite de la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE\_20220826\_002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur

- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024, une tranche de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre ».

Un coût global a été estimé pour cette tranche. Celui-ci correspond à un montant de 594 350€ HT

Afin de pouvoir lancer la tranche 1 de cette opération (place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- De solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme : « DETR 2024 » pour un montant de 128 105 € pour la réalisation de la tranche 1 de l'aménagement et la revalorisation des espaces publics du village de Roussennac.

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue	
Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€	
Conseil départemental	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00€	
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00€	
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€	
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88 €	
Autofinancement						28,49%	169 307,87€

- De définir le plan de financement suivant pour la rénovation de la tranche 1 du réaménagement et revalorisation des espaces publics du village de Roussennac.
- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération

**Demande de subvention fonds vert: Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE 20240208 008**

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE\_20220826\_002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur
- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024 une tranche 1 de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre ».

Un coût global a été estimé pour cette opération à 594 350€ HT. Celui-ci comprend une partie désimperméabilisation et renaturation pour un total de 92 237,50 €.

Afin de pouvoir lancer cette opération (tranche1 : place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme : « fonds vert » pour un montant de 30 346,88 € pour la requalification des espaces publics de la tranche 1 correspondant à un taux de 25% de la partie éligible (travaux désimperméabilisation : 92 237,50€ HT et étude : 29 150,00€ HT)
- de définir le plan de financement suivant :

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024**

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil départemental	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00 €
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00 €
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
Autofinancement						28,49%

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ Compte rendu réunion Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du 25 janvier 2024 :**

M Marty Patrick présente un compte rendu du programme des études préalables (PEP) dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) SMVB2A.

Un plan inondation a été présenté avec des zones inondables essentiellement sur Séverac d'Aveyron, Onet-Le-Château et Villefranche-de-Rouergue à cibler afin de lancer les travaux d'aménagement prioritaires. Vingt millions d'euros seront alloués à ces travaux et financés par la taxe GEMAPI prélevée aux administrés par l'impôt foncier bâti.

#### **❖ Demande club de tarot :**

M. Pascal Le Tiec souhaite créer une association de tarot sur Roussennac, qui regrouperait des adeptes de l'ouest Aveyron. Il formule la demande d'utiliser la

maison des associations de façon hebdomadaire pour organiser. Le conseil municipal accepte moyennant une participation financière qui couvrirait les charges liées au chauffage de la salle. Le cas échéant, une convention sera signée entre la mairie et l'association.

❖ **Demande d'éclairage public**

Dans le projet de mise en conformité de l'éclairage public communal, il était prévu, sur la zone des Cabanous, de supprimer les 5 lampadaires existants pour les remplacer par trois lampadaires solaires placés essentiellement pour la sécurité de la zone. A cet égard, Mme et M Thémines, déplorent la suppression du point lumineux situé à leur entrée pour des raisons essentiellement de risque de cambriolage. Après lecture du courrier, un point lumineux, sera conservé à cet endroit.

❖ **Vente maison Teil – route de Bournazel :**

La maison de Mme Teil située au centre du village route de Bournazel, sera à la vente en 2024. Le conseil municipal réfléchit à l'acquisition du bien afin de créer un logement locatif supplémentaire (T3) afin d'enrichir le parc immobilier de la commune. En effet, pour faire face à la crise du logement, le Département et l'État apportent assez massivement leur contribution pour la réhabilitation de logements vacants. Ainsi l'achat du bien pourrait être subventionné à 60 % et sa réhabilitation à 80 %. Le projet sera donc étudié en 2024. Mme Azarli du pôle technique patrimoine d'Aveyron Ingénierie viendra visiter la maison afin d'apporter une première étude sur le prix de revient d'une telle opération.

❖ **Chemin du Baranquet:**

M Recoules Anthony a rencontré certains élus pour demander l'aménagement du chemin du Baranquet jusqu'à l'entrée arrière du terrain de sa maison située route de Montbazens.

Celle-ci devrait être mise à la location dans les mois à venir. Afin de sécuriser son accès, le conseil municipal accepte cet aménagement. Celui-ci sera effectué par les services de la communauté de communes.

❖ **Travaux divers :**

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024**

Plusieurs travaux divers seront ciblés durant l'année 2024

- Aménagement d'un espace propreté à Crayssac.
- Dérasage devant l'entrée de la maison des associations et aménagement avec pose d'une grille du point d'eau.
- Rafrachissement des peintures de la maison des associations.
- Nettoyage du terrain communal du Causse afin d'enlever les pneus.
- Nettoyage du chemin du Roudilhou.
- Fléchage des chemins de randonnés (panneaux directionnels)

Délibérations
1- Admission en créances éteintes de titres - Budget Principal – liste 6511670131 - DE_20240208_001
2- Admission en non-valeur de titres - Budget Principal - liste 6511830131 - DE_20240208_002
3- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget - DE_20240208_003
4- Modification horaire d'adjoint technique territorial au 01 mars 2024 - DE_20240208_004
5- Demande de subvention Conseil Régional Occitanie : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE_20240208_005
6- Demande de subvention département de l'Aveyron : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 (programmes cœur de village et RD en traverse) : - DE_20240208_006
7- Demande de subvention DETR 2024 : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE_20240208_007
8- Demande de subvention fonds vert : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE_20240208_008

**Commune de ROUSSENNAC Séance du 08 février 2024**

2024-07

Président de la séance

secrétaire de la séance

CAMBOULAS Marie-Laure



FROMENT Jean-Claude

